

CONSEIL MUNICIPAL du 27/09/13

Ordre du Jour

- **Délibérations de fiscalité directe locale**

Le Maire rappelle les délibérations fiscales en vigueur :

TH abattement de 15% sur toutes les bases, décision du 24/06/80

TH abattement de 5 % pour les revenus modestes décision du 7/09/07(pas de compensation de l'état)

FB suppression de l'exonération de 2 ans, décision du 29/09/2006

FNB dégrèvement total sur 5 ans pour les jeunes agriculteurs, décision du 30/06/04

Pour ce qui concerne la TPU et les OM, la décision appartient à la CCCV.

Il demande au Conseil de décider du maintien ou des modifications à appliquer pour 2014.

- **Modification statuts de la CCCV** (article 2, compétence-3 ajout de aménagement numérique et déploiement du très haut débit visé à l'article L 1425-1 du CGCT).

Suite à la délibération prise par la CCCV en séance du 5 juillet dernier, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la modification des statuts transférant la compétence de l'aménagement numérique et le déploiement du Haut débit à la communauté de Communes du Canton.

- **Tarif vaisselle vin d'honneur**

Proposition du Maire à 0,25 C du verre et de l'assiette,

- **Personnel** :

☞ Salaire Melle GIARD (règlement de la dernière semaine)

Le Maire propose de ne pas réclamer le salaire de la dernière semaine non effectuée.

☞ Contrat Yann BERTOUT

Le Maire propose de renouveler le contrat pour un dernier semestre,

- **Parcelle en état d'abandon** (M.DRION cadastrée section B 40-41)

Le Maire demande au Conseil de déclarer la parcelle B 40/41 située à la perruque, en état d'abandon considérant son manque d'entretien depuis plus de 30 ans et de l'autoriser à demander aux propriétaires de procéder à un nettoyage de leur bien,

- **Décisions modificatives** (budget principal/budgets annexes)

Le Maire demande au Conseil de valider les modifications des budgets comme suit :

Logements sociaux :

Dépenses C/165 (cautions) + 1030

C 2313 - 1030

Budget principal :

c/673 (titre annulés exercices antérieurs) + 200

c/658 - 200

- **Avancement local technique**

Le Maire demande au Conseil de valider les achats de matériaux suivants ;

- ☞ Raboni 5 portes de garages pour un montant de 8567,59 € HT
- ☞ Raboni pour les portes et fenêtres extérieures pour un montant de 7747,78 € HT
- ☞ Point P pour la toiture et les vélux pour un montant de 13902,83 € HT
- ☞ Divers pour un montant de 20000 €

- **Questions diverses :**

Bordures rue de l'église devis proposé par la SNET 8600 €
Vandalisme dans la Commune,